

Public :

Toute personne travaillant dans la Sécurité Privée ou membres de services d'ordres affectés à la sécurité des manifestations à caractère sportif, récréatif ou culturel. Jusqu'à 12 stagiaires maximum par session. L'ensemble de nos formations est accessible aux personnes en situation de handicap. Merci de nous contacter pour plus de renseignements.

Objectifs :

- Connaître la procédure d'habilitation.
- Appréhender les textes légaux de la palpation de sécurité.
- Rappel sur les notions d'intégrité de la personne.
- Savoir effectuer une fouille visuelle.
- Connaître les gestes techniques.
- Savoir mettre en exercice une palpation et une fouille visuelle.
- Savoir adapter son comportement en cas de découverte d'objets dangereux ou interdits.

Pédagogie :

- Alternance d'exposés théoriques en vidéo projection
- Remise d'un livret à chaque stagiaire
- Évaluation en fin de formation

Références réglementaires :

- Code de la sécurité intérieure relative aux missions des agents de sécurité privée.

Prérequis : Être titulaire de la carte professionnelle.

Lieu – Date – Tarifs : Nous consulter.

Programme

La formation **palpation de sécurité** se déroule sur une journée (7 heures) dans nos locaux ou dans le lieu de votre choix (vos locaux ou locaux externalisés).

La **formation palpation de sécurité** consiste à effectuer une inspection visuelle sur les vêtements d'une personne pour s'assurer qu'elle ne porte pas d'armes ou d'objets pouvant servir d'arme. Cependant, les circonstances dans lesquelles un agent de sécurité ou de gardiennage peut effectuer une inspection visuelle de ce type sont multiples. Comment et quand utiliser cette palpation de sécurité en respectant la réglementation en vigueur ? Sotel Formation vous propose cette formation palpation de sécurité sur 6 heures (une journée). Cette formation est destinée à toute personne travaillant dans la sécurité privée ou membres de services d'ordres affectés à la sécurité des manifestations à caractère sportif, récréatif ou culturel. Cette formation se déroule en 3 parties, avec la première théorique, la seconde pratique et la dernière une évaluation permettant de valider les connaissances acquises durant notre formation.

Théorie

- Présentation de l'habilitation temporaire à la palpation de sécurité. Connaître le CNAPS, les restrictions d'exercice et conditions d'habilitation.
- Connaître les textes légaux de la palpation en étudiant le code de la sécurité intérieure et notamment l'article 3 abordant les fouilles visuelles et les palpations.
- Appréhender l'intégrité de la personne et les notions de délit flagrant (découverte d'arme) en rappelant les textes ad hoc du code pénal et la qualification d'OPJ.

Pratique

- Connaître les gestes techniques de la palpation de sécurité et de la fouille visuelle en mettant en place des mises en situation concrètes.
- Appréhender les différentes possibilités de caches.
- Savoir communiquer avec le public en respectant les textes de lois et déontologie.
- Savoir réagir face à une situation de découverte d'arme.

Évaluation

- Validation des connaissances par une mise en situation